



INSTRUCTION COMMUNE

GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 5

OCOM M108.05 – EXÉCUTER DES PAS VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE

Durée totale :

30 min

INTRODUCTION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Une liste complète des ressources nécessaires à l'enseignement de cet OCOM est présentée au chapitre 4 de la NQP. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au point d'enseignement pour lequel elles sont requises.

Avant de commencer l'enseignement de cette leçon, l'instructeur doit :

- réviser le contenu de la leçon et se familiariser avec la matière; et
- choisir la formation d'escouade la plus efficace par rapport à la leçon enseignée. L'escouade peut former un seul rang, un demi-cercle ou encore un « U » au cours de l'instruction de l'exercice militaire élémentaire. (Nota : Tous les cadets **doivent** pouvoir bien voir toutes les démonstrations et les explications.)

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

Cette leçon est présentée à l'aide de la méthode d'instruction par démonstration et exécution. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour permettre aux cadets de participer à une étude supervisée de la matière d'enseignement pratique. Cette méthode donne l'occasion à l'instructeur de présenter la matière, de démontrer et expliquer les procédures, et de superviser les cadets pendant leur mise en pratique des compétences. Cette méthode se prête à tous les styles d'apprentissage.



L'instructeur doit acquérir et utiliser un vocabulaire de termes brefs et concis, afin de bien faire comprendre aux membres de l'escouade l'importance d'exécuter les mouvements de façon énergique. Par exemple, les mots « frapper », « forcer » et « saisir » donnent une idée du niveau d'énergie et de précision requis. Il ne doit en aucun cas proférer des jurons ou user de sarcasme à l'endroit d'une personne.

RÉVISION

La révision relative à cette leçon doit inclure :

- OCOM M108.04 (section 4).

- L'instructeur doit demander à l'escouade de resserrer les rangs vers la droite et vers la gauche. L'instructeur doit continuer à surveiller jusqu'à ce que l'escouade puisse exécuter les mouvements sans hésitation et avec facilité.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit être en mesure d'exécuter des pas vers l'avant et vers l'arrière.

IMPORTANCE

Comme membres du Mouvement des cadets du Canada (MCC), les cadets doivent effectuer les mouvements de l'exercice militaire à un niveau compétent, tout en développant de l'adresse, de l'esprit de corps, de la coordination physique et de la vigilance. Ces mouvements doivent être exécutés avec facilité et sans hésitation. S'assurer que les cadets se déplacent efficacement en un groupe pour encourager la discipline, la vigilance, la précision, la fierté, la stabilité et la cohésion. Cela devient la base du travail d'équipe sur lequel compte le MCC.

Point d'enseignement 1

Façon d'exécuter des pas vers l'avant

Durée : 10 min

Méthode : Démonstration et exécution

DÉMONTRER LES MOUVEMENTS COMPLETS EN COMPTANT LA MESURE



Il faut rappeler aux instructeurs qu'ils doivent donner l'exemple pendant l'exercice militaire à partir du moment où ils entrent sur le terrain de parade. Les mouvements de l'exercice militaire appropriés, combinés à un comportement professionnel, sont d'une importance considérable et doivent servir d'exemple tout au long de la période d'instruction.

L'instructeur doit faire une démonstration complète des mouvements de l'exercice militaire en comptant la mesure. Un aide-instructeur ayant l'expérience pratique doit faire cette démonstration.

La démonstration doit être faite de diverses positions avantageuses, selon le besoin.

On exécute des pas vers l'avant pour ajuster la position vers l'avant. Ces mouvements ne doivent pas être utilisés pour faire déplacer un cadet de plus de trois pas vers l'avant. Lorsque la distance est de plus de trois pas, le cadet doit se déplacer à la marche.

DÉMONTRER LA PREMIÈRE PARTIE DU MOUVEMENT (PREMIER NUMÉRO)



Pour faciliter l'instruction, les commandements d'exercice militaire ont été divisés en mouvements distincts ou numéros. Les instructeurs doivent démontrer et expliquer chaque numéro.

Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS L'AVANT, MARCHE, ESCOUADE – UN », le cadet doit exécuter la première partie du mouvement :

1. projeter le pied gauche rapidement vers l'avant en faisant un demi-pas et en transférant le poids du corps sur le pied gauche et en soulevant le talon droit; et
2. garder les bras immobiles le long du corps.

FAIRE PRATIQUER LE PREMIER MOUVEMENT PAR L'ESCOUADE

Faire pratiquer l'escouade à exécuter le premier mouvement collectivement, individuellement et collectivement.



Il est essentiel d'observer constamment les mouvements et de corriger toutes les erreurs. Il faut corriger les erreurs dès qu'elles se produisent.

DÉMONTRER ET EXPLIQUER LA DEUXIÈME PARTIE DU MOUVEMENT

Au commandement « ESCOUADE – DEUX », le cadet doit exécuter la deuxième partie du mouvement :

1. fléchir le genou droit, puis le redresser vivement, ramenant le pied droit rapidement à côté du pied gauche; et
2. reprendre la position du garde-à-vous.

FAIRE PRATIQUER LE DEUXIÈME MOUVEMENT PAR L'ESCOUADE

Faire pratiquer l'escouade à exécuter le deuxième mouvement collectivement, individuellement et collectivement.

FAIRE DEUX DÉMONSTRATIONS COMPLÈTES ET FINALES

Combiner les mouvements précédents en comptant la mesure. Les instructeurs doivent faire une démonstration complète et prévoir du temps pour la pratique.

Au commandement « UN PAS VERS L'AVANT – MARCHÉ », les mouvements sont combinés, tout en respectant la mesure suivante :

1. déplacement d'un pas, « un-deux »;
2. déplacement de deux pas, « un, un-deux »; et
3. déplacement de trois pas, « un, un, un-deux ».



Lorsque les cadets se déplacent de quelques pas vers l'avant ou vers l'arrière :

1. les mouvements se font au pas cadencé;
2. chaque déplacement doit correspondre à la longueur d'un demi-pas (35 cm); et
3. les bras restent immobiles le long du corps.

Point d'enseignement 2

Façon d'exécuter des pas vers l'arrière

Durée : 10 min

Méthode : Démonstration et exécution

DÉMONTRER LES MOUVEMENTS COMPLETS EN COMPTANT LA MESURE

L'instructeur doit faire une démonstration complète des mouvements de l'exercice militaire en comptant la mesure. Un aide-instructeur ayant l'expérience pratique doit faire cette démonstration.

La démonstration doit être faite de diverses positions avantageuses, selon le besoin.

On exécute des pas vers l'arrière pour ajuster la position vers l'arrière. Ces mouvements ne doivent pas être utilisés pour faire déplacer un cadet de plus de trois pas vers l'arrière. Lorsque la distance est de plus de trois pas, le cadet doit se déplacer à la marche.

DÉMONTRER LA PREMIÈRE PARTIE DU MOUVEMENT (PREMIER NUMÉRO)

Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS L'ARRIÈRE, MARCHE, ESCOUADE – UN », le cadet doit exécuter la première partie du mouvement :

1. déplacer le pied gauche vers l'arrière et faire un demi-pas en transférant le poids du corps sur le pied droit et en soulevant le talon gauche; et
2. garder les bras immobiles le long du corps.

FAIRE PRATIQUER LE PREMIER MOUVEMENT PAR L'ESCOUADE

Faire pratiquer l'escouade à exécuter le premier mouvement collectivement, individuellement et collectivement.



Il est essentiel d'observer constamment les mouvements et de corriger toutes les erreurs. Il faut corriger les erreurs dès qu'elles se produisent.

DÉMONTRER ET EXPLIQUER LA DEUXIÈME PARTIE DU MOUVEMENT

Au commandement « ESCOUADE – DEUX », le cadet doit exécuter la deuxième partie du mouvement :

1. fléchir le genou droit, puis le redresser vivement, ramenant le pied droit rapidement à côté du pied gauche; et
2. reprendre la position du garde-à-vous.

FAIRE PRATIQUER LE DEUXIÈME MOUVEMENT PAR L'ESCOUADE

Faire pratiquer l'escouade à exécuter le premier mouvement collectivement, individuellement et collectivement.



Il est essentiel d'observer constamment les mouvements et de corriger toutes les erreurs. Il faut corriger les erreurs dès qu'elles se produisent.

FAIRE DEUX DÉMONSTRATIONS COMPLÈTES ET FINALES

Combiner les mouvements précédents en comptant la mesure. Les instructeurs doivent faire une démonstration complète et prévoir du temps pour la pratique.

Au commandement « UN PAS VERS L'ARRIÈRE – MARCHE », les mouvements sont combinés, tout en respectant la mesure suivante :

1. déplacement d'un pas, « un-deux »;
2. déplacement de deux pas, « un, un-deux »; et
3. déplacement de trois pas, « un, un, un-deux ».

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

Pour confirmer l'apprentissage de cette leçon, il faut faire pratiquer les cadets à exécuter, en escouade, les mouvements pour exécuter des pas vers l'avant et vers l'arrière et insister sur les mouvements avec lesquels ils ont éprouvé de la difficulté pendant la leçon.

Pratiquer les mouvements complets lorsque :

- l'**instructeur** compte la mesure;
- l'**escouade** compte la mesure; et
- l'escouade **évalue** la mesure.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Les mouvements d'exercice militaire sont des techniques à pratiquer individuellement qui permettent au cadet de devenir plus efficace en tant que membre d'une unité. On encourage les cadets à pratiquer les mouvements lorsque les occasions se présentent. Une rétroaction continue doit être donnée et prise en considération pendant tout exercice militaire.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Le cadet doit participer à une cérémonie de revue annuelle conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ce mouvement sera utilisé pour la préparation et l'exécution de la cérémonie de revue annuelle.

OBSERVATIONS FINALES

L'efficacité, la précision et la dignité sont des qualités qui distinguent l'exercice militaire des cadets. Ces qualités sont le fruit de l'autodiscipline et de la pratique. Elles assurent la cohésion et la fierté de l'unité. Un bon exercice, bien répété, surveillé attentivement et exigeant le plus haut degré de précision constitue un excellent exercice d'obéissance et de vigilance. Un tel exercice définit la norme de l'exécution de toute tâche, tant pour l'individu que pour l'unité, et contribue à créer entre le commandant et ses subordonnés la confiance mutuelle qui est une condition essentielle d'un bon moral. Les qualités personnelles développées sur le terrain de parade doivent se perpétuer à travers toutes les phases de la vie militaire.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

S.O.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-002 A-PD-201-000/PT-000 DHP 3-2. (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.